

---

Pétition du citoyen Pelletier, officier municipal de Châtenay-la-Montagne qui offre des dons et demande à changer le nom d'une enfant de ses parents baptisée Antoinette, en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Pétition du citoyen Pelletier, officier municipal de Châtenay-la-Montagne qui offre des dons et demande à changer le nom d'une enfant de ses parents baptisée Antoinette, en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 174;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1912\\_num\\_80\\_1\\_39266\\_t1\\_0174\\_0000\\_1](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39266_t1_0174_0000_1);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

## III.

DON PATRIOTIQUE DES CITOYENS DE CHATENAY-LA-MONTAGNE ET PÉTITION DU CITOYEN PELLETIER, OFFICIER MUNICIPAL DE CETTE COMMUNE (1)

*Suit le texte de la pétition du citoyen Pelletier, d'après un document des Archives nationales (2).*

« Citoyens législateurs,

« Les officiers municipaux de la commune de Châtenay-la-Montagne, sont déjà venus vous apporter les ornements et les vases de leurs églises. Plusieurs de nos concitoyens n'avaient pas été avertis de notre intention, ils avaient aussi des ornements, des vases et autres objets destinés au culte, qu'ils se sont empressés d'apporter à notre commune; ils ont regretté que la patrie en eût été privée pendant quelques jours. Pour satisfaire à leur juste impatience, nous nous sommes empressés de les apporter dans le sanctuaire des lois et de la liberté. Nous y joignons les vœux unanimes de nos concitoyens, car nous avons le bonheur de n'en connaître aucun parmi nous d'opinion différente. Pour que ce faible don offert à la patrie puisse contribuer à l'anéantissement des tyrans et au maintien de la République une et indivisible.

« Je vous observe, citoyen Président, qu'il y a environ deux mois, un enfant de mes parents a été baptisé et enregistré sur les registres civils sous le nom d'Antoinette. Je vous demande, au nom de ses parents, que l'officier public soit autorisé à biffer sur le registre ce nom *ex (sic)*, et à lui en substituer un autre. C'est, citoyen Président, le vœu de sa famille.

« Signé : PELLETIER, officier municipal de la commune de Châtenay-la-Montagne. »

LE REPRÉSENTANT RICHARD DÉNONCE LA SOCIÉTÉ POPULAIRE ET LES AUTORITÉS CONSTITUÉES DE TOURS QUI L'ONT CALOMNIÉ, AINSI QUE SON COLLÈGUE CHODIEU (3).

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (4).

**Richard** demande la parole et commence à dénoncer la Société populaire et les autorités constituées de la commune de Tours, relativement à l'inculpation qu'elles ont avancée contre des citoyens dont il atteste le patriotisme, et

(1) L'adresse du citoyen Pelletier, au nom des citoyens de Châtenay-la-Montagne, n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 6 frimaire an II; mais en marge de l'original qui existe aux *Archives nationales*, on lit l'indication suivante : « Ordre du jour, 6 frimaire an II. PHILIPPEAUX, secrétaire. »

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 806.

(3) La dénonciation de Richard n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 6 frimaire an II; mais il y est fait allusion dans les comptes rendus de cette séance publiés par divers journaux de l'époque.

(4) *Moniteur universel* [n° 68 du 8 frimaire an II (jeudi 28 novembre 1793), p. 275, col. 1]. D'autre part, le *Journal des Débats et des Décrets* (frimaire an II, n° 434, p. 95), le *Journal de Perlet* [n° 431

à des déclamations calomnieuses, débitées et publiées contre lui.

**Danton.** Je demande le renvoi au comité de Salut public, qui vous fera un rapport sur cet objet. Il faut enfin que la Convention sache gouverner. Elle saura faire taire la calomnie. On envoie les uns en Suisse, on donne aux autres des châteaux en Espagne. Le comité de Salut public est pris, ou présumé pris dans l'élite des membres de la Convention; il examinera toutes les dénonciations. Je demande qu'on passe à un ordre de travail qui donne des résultats utiles à la République.

Le renvoi est décrété.

## V.

DON PATRIOTIQUE DE LA CITOYENNE WUILLAUME (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

La citoyenne Wuillaume, qui a constam-

du 7 frimaire an II (mercredi 27 novembre 1793), p. 459] et le *Mercur universel* [7 frimaire an II (mercredi 27 novembre 1793), p. 107, col. 1] rendent compte de la dénonciation de Richard dans les termes suivants :

## I.

COMPTE RENDU du *Journal des Débats et des Décrets*.

RICHARD est à la tribune. Il demande à s'expliquer sur une dénonciation des autorités constituées de Tours contre Choudieu et lui, ci-devant envoyés près l'armée de la Vendée.

On demande l'ordre du jour.

CHODIEU insiste pour que Richard soit entendu.

RICHARD commence.

DANTON l'interrompt. Il observe que, même après avoir entendu Richard, la Convention ne pourrait pas statuer avant d'avoir l'avis du comité de Salut public. Danton demande que la dénonciation et les explications de Richard soient renvoyées au comité de Salut public.

La proposition de Danton est décrétée.

## II.

COMPTE RENDU du *Journal de Perlet*.

RICHARD veut donner lecture des inculpations dirigées contre lui et Choudieu, son collègue, par les corps administratifs de Tours.

Cette affaire est renvoyée à l'examen du comité de Salut public.

## III.

COMPTE RENDU du *Mercur universel*.

RICHARD lit une dénonciation de la Société populaire de Tours dirigée contre les représentants du peuple Choudieu et Richard lui-même.

Cette dénonciation est renvoyée au comité de Salut public.

(1) Le don patriotique de la citoyenne Wuillaume n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 6 frimaire an II; mais il y est fait allusion dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance et dans le compte rendu du *Mercur universel*.

(2) *Premier supplément au Bulletin de la Convention nationale* du 6<sup>e</sup> jour de la 1<sup>re</sup> décade du 3<sup>e</sup> mois